

**2010/2884 - Lyon 5e - Relocalisation du Poste de Police Municipale du 5e arrondissement - Autorisation donnée au Maire de Lyon pour déposer un permis de construire sur le tènement immobilier 7 place Saint-Jean - EI n° 05050** (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 04/10/2010, p. 2010)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Concernant la relocalisation du poste de Police municipale, c'est l'autorisation de déposer un permis de construire pour que celui-ci soit relocalisé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

M. RUDIGOZ Thomas : Je vais faire court car je vois certains de mes collègues qui se tournent vers moi en disant « *tu fais court* », donc je vais faire court. Je vais d'ailleurs parler en mon nom et au nom de Mme le Maire et de mes collègues du 5<sup>e</sup> arrondissement puisque ce rapport a été voté à l'unanimité lors du dernier Conseil d'arrondissement pour une implantation du poste de Police municipale dans un nouveau bâtiment qui sera situé place Saint-Jean.

C'est important que ce poste de Police municipale reste dans le Vieux-Lyon car il est, par rapport à l'ensemble des quartiers du 5<sup>e</sup> arrondissement, celui qui accueille le plus grand flux de personnes du fait des touristes, des commerçants et des lieux de nuits très nombreux qui provoquent un certain nombre de nuisances.

Donc nous avons un grand besoin que ce poste de Police soit maintenu dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, d'autant plus qu'il n'y a pas de Police nationale, il n'y a pas d'annexe du Commissariat. Il faut même savoir que dans le 5<sup>e</sup>, ce n'est qu'une annexe du Commissariat du 9<sup>e</sup>. Donc malheureusement, comme nous n'avons pas d'effectifs de Police basés dans le Vieux-Lyon malgré l'affluence du jour comme de la nuit de ce quartier, la Ville de Lyon a fait en sorte, depuis des années, d'avoir un poste de Police municipale qui soit situé dans ce secteur.

Je tiens à rappeler que le poste de Police municipale était jusqu'à présent basé dans le Palais de Justice historique et qu'il y avait un accord entre la Ville et le Conseil Général pour qu'avec la rénovation du Palais de Justice historique, le poste de Police municipal soit maintenu dans ce Palais de Justice. Malheureusement, de façon unilatérale, il y a quelques mois, le Conseil Général a envoyé sèchement une lettre de fin de bail au Maire de Lyon et à nous de nous débrouiller, à la va vite, pour trouver un nouvel emplacement.

Grâce à Nicole Gay, que je tiens à remercier, ainsi qu'aux services compétents en la matière, que ce soient les services de M. Tacail ou de Mme Mercier, on a réussi à maintenir ce poste de Police dans le Vieux-Lyon sans utiliser les locaux de la Mairie annexe, c'est-à-dire là où se trouvait la Maison du Rhône, ce qui ne semblait pas bien inquiéter le Président du Conseil Général quand on lui a laissé entendre qu'on allait récupérer les locaux de la Maison du Rhône et qu'il allait falloir que lui aussi trouve de nouveaux locaux. On espérait, avec Mme Pesson, que cela allait le faire bouger et qu'il allait chercher de nouveaux locaux dans le

Vieux-Lyon, puisque lui-même nous mettait dehors du Palais de Justice, mais cela ne l'a pas fait bouger. C'est là qu'avec Mme Pesson et un certain nombre de ses collègues élus, nous nous sommes mobilisés auprès du Maire de Lyon pour savoir si on ne pouvait pas trouver un autre emplacement et c'est là où nous avons beaucoup discuté avec M. Fauroux de cette situation. Et Mme Gay, avec ses services, a réussi à trouver provisoirement des locaux qui sont dans l'école Kergomard avant de pouvoir mettre ces services de Police municipale, à terme, sur la place Saint-Jean, en plein cœur du Vieux-Lyon, ce qui sera très apprécié à la fois des habitants et des commerçants qui, comme je vous le disais, ont malheureusement un certain nombre de nuisances inhérentes à ce type de quartier.

Je tenais donc à insister sur l'historique parce que ça n'allait pas de soi de maintenir un poste dans le Vieux Lyon, ce fut compliqué et on ne peut pas dire que le Conseil Général, son Président et ses services nous aient facilité la tâche sur ce dossier. Je vous remercie.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, s'il-vous-plait ?

M. LE MAIRE : On ne va pas se mettre à se répondre ?

Mme NACHURY Dominique : Au nom de la courtoisie et des faits.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, au nom de la courtoisie mais pour une fois pour cette séance, Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Les travaux du Palais de Justice sont conduits par le Département en accord avec l'Etat et sous un double financement. Le Département est propriétaire désormais de l'un des bâtiments dit « prison de Roanne » (sur la rue Saint-Jean), l'Etat devient propriétaire du Palais de Justice lui-même.

Pour l'opération de réhabilitation, le partage des locaux et des travaux a fait l'objet d'une convention. Dès l'origine, il a été décidé d'installer une Maison du Rhône dans la partie départementale afin de libérer les locaux de la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement et de conserver le poste de Police municipale, d'ailleurs loué à un prix très inférieur au marché.

Suite à une réorganisation des services judiciaires, les autorités judiciaires ont demandé au Département de leur louer des superficies supplémentaires en plus de leurs propres locaux. Cela a conduit à demander à la Ville de relocaliser ailleurs le poste de Police. A défaut, il n'était plus possible d'installer la Maison du Rhône complète, telle que prévue.

Il nous semble que ni le Conseil Général, ni la Ville de Lyon ne pouvaient en effet refuser aux autorités judiciaires pour le bon fonctionnement de leurs services, des surfaces supplémentaires.

Voilà, je pense qu'il fallait rétablir les faits.

M. LE MAIRE : Merci de votre spontanéité dans la réponse, Madame Nachury, ça fait des débats vivants !

M. NACHURY Dominique : J'avais prévu de donner ces explications lors de la Commission Immobilier – Bâtiments, c'est M. Rudigoz qui a choisi de porter cela à l'audience publique !

M. LE MAIRE : Mais M. Rudigoz fait ce qu'il veut et vous, vous faites ce que vous voulez. Je vous donne la parole, vous lisez une déclamation, je vous en donne acte, tout le monde vous en donne acte.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)